

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration	10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.26/03.24

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2023**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.26/03.24

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2023**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées. Il lui appartient, dans ce cadre, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, d'établir le compte administratif du budget annexe Développement Economique.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté avant le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 (n° D.43/03.23) approuvant le budget Développement Economique 2023,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

Considérant que Monsieur Kamel BELGHACHEM a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Kamel BELGHACHEM au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante,

Considérant que conformément aux balances du comptable public, le compte administratif 2023 du budget Développement Economique se présente de la manière suivante :

		Année 2022			Année 2023		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	45 854,12	408 400,01	454 254,13	40 092,97	445 173,51	485 266,48
	Mandats émis (B)	39 116,96	179 580,15	218 697,11	20 646,24	180 173,13	200 819,37
(1) Solde d'exécution (A-B)		6 737,16	228 819,86	235 557,02	19 446,73	265 000,38	284 447,11
(2) RESULTAT REPORTE N-1		148 199,12	980 677,58	1 128 876,70	154 936,28	1 209 497,44	1 364 433,72
(3) TOTAL (1+2)		154 936,28	1 209 497,44	1 364 433,72	174 383,01	1 474 497,82	1 648 880,83
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	0,00	0,00	0,00	48 310,18	0,00	48 310,18
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		0,00	0,00	0,00	48 310,18	0,00	48 310,18
(5) RESULTAT CUMULE (3+4)		154 936,28	1 209 497,44	1 364 433,72	126 072,83	1 474 497,82	1 600 570 ,65

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.26/03.24

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2023**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les *dépenses* comprennent :

- les frais de gestion de biens immobiliers	1 701,72 €
- les frais d'entretien (maintenance et entretien de bâtiments)	12 053,67 €
- les assurances (<i>dommages aux biens</i>)	2 856,37 €
- les taxes foncières et divers (frais bancaires...).....	111 814,33 €
- les fluides	11 654,07 €
- les dotations aux amortissements	40 092,97 €
<i>Total</i>	180 173,13 €

Les *recettes* comprennent :

- les locations diverses	29 147,32 €
- les loyers et remboursements d'impôts fonciers	415 713,72 €
- les produits exceptionnels sur opérations de gestion	312,47 €
- l'excédent 2022 reporté.....	1 209 497,44 €
<i>Total</i>	1 654 670,95 €

La section de fonctionnement dégage un excédent net de 1 474 497,82 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les *dépenses* comprennent :

- les frais d'étude pour le remplacement de la couverture des cases Batic.....	7 581,00 €
- installation d'un visiophone et extincteurs bureaux Thiers.....	4 921,34 €
- signalisation locaux commerciaux St Léonard.....	8 143,90 €
<i>Total</i>	20 646,24 €

Les *recettes* comprennent :

- l'amortissement des immobilisations.....	40 092,97 €
- l'excédent 2022 reporté	154 936,28 €
<i>Total</i>	195 029,25 €

La section d'investissement constate un excédent de 174 383,01 €.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.26/03.24

Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2023 du budget Développement Economique qui s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement :

- dépenses	180 173,13 €
- recettes	1 654 670,95 €
- résultat 2023 (excédent).....	1 474 497,82 €

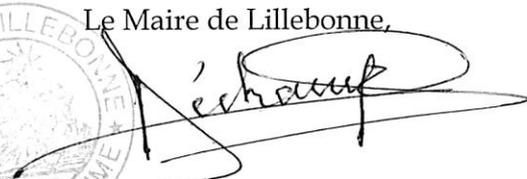
- Section d'investissement :

- dépenses	20 646,24 €
- recettes	195 029,25 €
- résultat 2023 (excédent).....	174 383,01 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

MME LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.
